



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2019

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Francis TUJAGUE, Monsieur Auguste VEROLA

Suppléant(es) : Madame Janine GILLETTA, Madame Marie-Louise GOURDON, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI, Madame Vanessa SIEGEL

Procurator(s) : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

RAPPORT N° 19-40 - OPÉRATIONS BÂTIMENTAIRES

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre plusieurs modifications relatives au programme bâtimentaire.

OPERATIONS EN MAITRISE D'ŒUVRE INTERNE

CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DE TOURETTE-LEVENS

Cette opération qui bénéficie d'une autorisation de programme initiale de 3 M € TTC a débuté et est bien engagée en termes de travaux de soutènement et de fondations.

Il apparaît nécessaire d'anticiper quelques travaux supplémentaires indispensables pour tenir compte de la période hivernale, de l'augmentation du nombre de clous pour la réalisation de la paroi cloutée demandée par le bureau d'études géotechnique, de la prise en compte des prescriptions liées aux fumées toxiques et à quelques sollicitations du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le dernier épisode pluvieux de forte intensité a notamment fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux complémentaires de tranchées drainantes et d'évacuation liés à des venues d'eaux pluviales exceptionnelles depuis la réalisation de la paroi berlinoise.

Ces différentes demandes nécessitent une augmentation de l'autorisation de programme de 350 000 € afin de la porter à 3,35 M € TTC.

Les crédits de paiement sont à modifier de la façon suivante :

A.P.	C.P. 2018	C.P. 2019	C.P. 2020
3 350 000 €	143 953,20 €	1 017 504,00 €	2 188 542,80 €

OPERATIONS EXTERNALISEES

CENTRE DE SECOURS DE PUGET-THENIERS

Dans le cadre des études du projet de construction du centre de secours de Puget-Théniers, et notamment la phase de sondage G2 PRO, certains sondages, situés au nord-ouest du terrain d'assiette, ont démontré la présence d'eau à horizon constant. Des études hydrogéologiques ainsi que des travaux complémentaires sont nécessaires pour définir les moyens techniques à mettre en œuvre pour garantir la stabilité du sol.

Ces études et travaux sont estimés à 120 000 €, il convient de porter l'autorisation de programme à 5 M€ TTC.

CENTRE DE SECOURS DE ROQUEBILLIERE

Cette opération a bénéficié d'une autorisation de programme de 2 M € TTC.

Au regard des délais contraints imposés par le calendrier de l'opération, les sondages n'ont pu être réalisés qu'en phase d'avant-projet sommaire.

Les études de sol ont fait apparaître un terrain difficile notamment en bordure de la route départementale et la nécessité d'une adaptation au sol indispensable pour stabiliser la construction des remises.

Par ailleurs, la consultation des entreprises et notamment le très faible nombre d'offres reçues probablement lié à la situation géographique de ce projet ont conduit à des prix plus élevés que l'estimation initiale en particulier pour le lot « gros œuvre ».

Il vous est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme initiale pour la porter à 2,5 M €.

Les crédits de paiement sont à modifier de la façon suivante :

A.P.	C.P. 2018	C.P. 2019	C.P. 2020
2 500 000 €	7 740 €	338 000 €	2 154 260,00 €

CENTRE DE SECOURS ET POSTE DE COMMANDEMENT DE COMPAGNIE DE SAINT MARTIN-DU-VAR

Ce projet a fait l'objet d'une autorisation de programme de 5,5 M € TTC.

Au cours de l'analyse du projet en phase concours, les membres du jury ont souhaité que le projet proposé, qui n'était équipé que d'un demi-parc de stationnement souterrain, soit équipé de ce parc sous la totalité des immeubles. Cette modification a entraîné des incidences sur les réseaux d'eaux pluviales, d'assainissement, les corps d'état techniques ainsi que le déplacement de sa rampe d'accès de l'ouest à l'est du bâtiment.

La réglementation de la zone du PLU dans lequel se trouve le projet ne permettait pas l'alignement des façades du projet sur les alignements des bâtiments mitoyens. Plusieurs réunions se sont tenues avec les services de la commune, de l'Etat et de la Métropole Nice Côte d'Azur pour répondre au souhait de M. le Maire. Il a été finalement convenu avec le Maire et le maître d'œuvre, pour respecter le projet, de réaliser une extension du bâtiment situé à l'ouest jusqu'à la limite de propriété.

Cette première phase est estimée à 365 000 € H.T. par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Lors du concours, aucun rapport de sol n'avait été réalisé, nous avons envisagé des fondations classiques et n'étant pas en zone inondable aucun dispositif contre les eaux n'avait été envisagé.

Fin septembre, le géotechnicien GINGER préconise dans son rapport de sol (G2PRO):

1. La réalisation d'un radier et d'un cuvelage

Le géotechnicien considère que le terrain peut se gorger d'eau. (le niveau de la nappe est susceptible de remonter sur presque la totalité de la hauteur du sous-sol).

En effet, au vu de la portance médiocre du sol et la présence d'eau possible, il est nécessaire de prévoir un radier en remplacement des fondations superficielles pour le bâtiment principal.

Ce radier répartit les descentes de charge sur une surface plus importante et il peut aussi reprendre les pressions négatives liées à la poussée d'Archimède.

En outre, la présence d'eau impose de rendre partiellement étanches les parois du sous-sol, ce qui nécessite de prévoir un cuvelage (enduit étanche).

La réalisation du radier et d'un cuvelage général représente une augmentation des coûts de la construction de l'ordre de 155 000 € HT.

2. La réalisation de microberlinoise

Au vu de la compacité médiocre du sol et vu la proximité des limites de propriété, un terrassement traditionnel pourrait avoir pour effet de déstabiliser les terrains et bâtiments voisins. (problèmes de pente et de tenu des talus)

Afin d'y remédier, il est nécessaire de créer une paroi qui protège les terrains voisins lors de terrassements.

La réalisation de la microberlinoise représente une augmentation du coût de la construction de l'ordre de 375 000 € HT.

Ces deux postes permettent de gérer les aléas liés à la tenue du sous-sol et à l'éventuelle remontée de la nappe phréatique. Ils participent donc de la pérennité de l'ouvrage.

Ils sont imposés par le géotechnicien, il est difficile de s'y opposer sans en assumer la responsabilité.

Il convient donc de porter l'autorisation de programme à 6,7 M € TTC

Les crédits de paiement sont à modifier de la façon suivante :

A.P.	C.P. 2018	C.P. 2019	C.P. 2020	C.P. 2021
6 700 000 €	1 944, 00 €	374 000 €	3 200 000 €	3 124 056 €

AUTRES OPERATIONS

RENFORCEMENT SISMIQUE DU CENTRE DE SECOURS DE NICE MAGNAN.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de prévention des risques naturels majeurs et à la suite de l'étude de vulnérabilité sismique des bâtiments du SDIS des Alpes-Maritimes menée par les consultants VERITAS et C.E.T.E., le site du CSP Nice-Magnan, classé prioritaire, a été retenu pour des travaux de renforcement estimés à 3,5 M €. Ce dossier sensible est suivi par la Préfecture des Alpes-Maritimes et la Direction départementale des territoires et de la mer.

Par délibération n° 19-B11 du 7 mars 2019, le bureau du conseil d'administration m'a autorisé à lancer une consultation afin de retenir un bureau d'études spécialisé « structures » chargé d'élaborer un dossier de consultation des entreprises susceptibles d'exécuter ces travaux.

Je vous rappelle que le SDIS des Alpes-Maritimes s'est vu octroyer par le fonds Barnier une subvention de 50 % du montant HT des études et des travaux.

Aussi, il vous est proposé d'inscrire un crédit d'un montant de 500 000 € afin de financer cette première phase.

REALISATION DE L'ANTENNE DE SECOURS DE ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN.

Le projet de réalisation de cette antenne, préconisé par le SDACR, consiste à réhabiliter une villa 1900 protégée par l'architecte des bâtiments de France et de construire à proximité une remise permettant le stationnement de 4 véhicules d'intervention au plus.

Afin de lancer cette opération, en raison du plan de charge des personnels de groupement fonctionnel patrimoine immobilier, il sera fait appel à une mission d'assistance maître d'ouvrage pour établir le programme, lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et analyser les projets rendus.

Le montant de cette mission est estimé à environ 60 000 €, celui de l'autorisation de programme à 1 200 000 €, tous prestataires confondus.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver les modifications du programme bâtementaire ainsi que des autorisations de programme relatives aux opérations récapitulées dans le tableau ci-dessous, étant précisé que les crédits de paiement, pour l'ensemble de ces opérations, seront ajustés à l'occasion de la prochaine étape budgétaire :

CONSTRUCTIONS	A.P.	C.P. 2018	C.P. 2019	C.P. 2020	C.P 2021
Tourette-Levens	3 350 000 €	143 953.20 €	1 017 504 €	2 188 542,80 €	/
Puget-Théniers	5 000 000 €	/	413 000 €	2 412 000 €	2 175 000 €
Roquebillière	2 500 000 €	7740 €	338 000 €	2 154 260 €	/
Saint-Martin-du-Var	6 700 000 €	1944,00 €	374 000 €	3 200 000 €	3 124 056 €
Renforcement sismique CIS Nice Magnan	500 000 €	/	/	200 000 €	300 000 €
Antenne de secours Roquebrune- Cap-Martin	1 200 000 €	/	/	60 000 €	1 140 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les modifications du programme bâtementaire ainsi que des autorisations de programme relatives aux opérations récapitulées dans le tableau ci-dessus, étant précisé que les crédits de paiement, pour l'ensemble de ces opérations, seront ajustés à l'occasion de la prochaine étape budgétaire.

étant précisé que M. MANFREDI ne prend pas part au vote.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

Charles-Ange GINESY